



Réunion de la Commission Aménagement Milieux Aquatiques - Projet de territoire Eau – partie Eau et Bocage Compte Rendu

Mardi 30 mai 2017

Ordre du jour :

- Présentation des attentes de la Région Bretagne sur le contenu du Projet de Territoire Eau, *Région Bretagne*
- Les objectifs et dispositions du SAGE en lien avec le bocage et les actions menées sur le territoire en lien avec ces objectifs (préservation, plantation, entretien), *Sylvie Le Roy, François Xavier Duponcheel, SAGE Couesnon*
- Les projets « Bois » en cours sur le Pays ; *Frédéric Marchand, Pays de Fougères*
- Les actions en matière de valorisation locale du Bois Bocage sur la partie normande du Couesnon ; *Pierric Cordouen, Communauté d'Agglomération Normandie Mont Saint Michel*
- La réalisation de plan de gestion dans les exploitations agricoles volontaires ; *Denis Lahaye, Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne*
- Travail en groupe sur les freins/leviers pour chacune des thématiques suivantes :
 - protection des éléments bocagers, *animation SAGE Couesnon*
 - entretien/plantation, *animation Communauté de Communes Maen Roch*
 - valorisation économique du bois, *animation Pays de Fougères*
- Synthèse des travaux du groupe et lien avec le projet de Territoire Eau



Réunion de la Commission Aménagement Milieux Aquatiques - Projet de territoire Eau – partie Eau et Bocage Compte Rendu

Mardi 30 mai 2017

Personnes présentes :

Groupe Eau et Bocage de la Commission Aménagement et Milieux Aquatiques

Organisme	Titre	Nom	Prénom	Signature
Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection	Madame	ARTUR	Gwénaél	
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	Madame	AZAM	Sonia	
Couesnon Marches de Bretagne	Madame	BAGUENARD	Caroline	
Fougères Agglomération	Madame	BARRAY	Flavie	
Département d'Ille et Vilaine	Madame	BAUDELLOT	Claire	
Communauté de communes de Pleine Fougères	Monsieur	BELLANGER	Aurélien	
Pays de Fougères	Monsieur	BENOIT	Thierry	
Mont-Saint-Michel Normandie	Madame	BÉKNIEK	Amel	
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	Monsieur	BICHON	Vincent	
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BOIVENT	Joseph	
Fougères Agglomération	Madame	CADOUX	Christelle	
Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Armorique-	Monsieur	CATROUX	Hubert	
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	CHAPDELAINE	Rémi	
Communauté de Communes Bretagne Romantique	Madame	CHESNAIS	Mélanie	
Liffré - Cormier Communauté	Monsieur	CHESNAIS - GIRA	Loïg	
Val d'Ille Aubigné	Monsieur	CHEVREL	Philippe	
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	COIRRE	Jean-Pierre	
DREAL Bretagne	Monsieur	COLL	Thibault	
Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Norma	Monsieur	CORDOUEN	Pierric	
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du	Monsieur	COTTO	Sylvain	
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Madame	de BAYNAST	Valérie	
Syndicat intercommunal du Haut Couesnon	Monsieur	DECENSE	Romain	
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	DELAUNAY	Bernard	
Syndicat intercommunal du Haut Couesnon	Madame	DELLINGER	Muriel	
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	DUBREUIL	Louis	
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	GAUTIER	Pierre	
Bretagne Grand Migrateur	Madame	GERMIS	Gaëlle	
Chambre d'Agriculture de la Manche	Monsieur	GUILLARD	Bernard	
Communauté de communes Val d'Ille Aubigné	Madame	GUILLY	Céline	
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	GUINES	Loïc	
Association La Passiflore	Madame	HARVEY	Mathilde	
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	JEUSSELIN	Yvannick	
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	LAHAYE	Denis	
Communauté de Communes Bretagne Romantique	Monsieur	LEFEUVRE	André	
Association française de pisciculture	Monsieur	LEJEANVRE	Jérôme	
Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection	Monsieur	LEMEE	Hervé	

Groupe Eau et Bocage de la Commission Aménagement et Milieux Aquatiques

SCOT Pays de Fougères	Madame	LETURNIER	Julie	présente en absent
Fougères Agglomération	Monsieur	MARBOEUF	Bernard	excusé
Pays de Fougères	Monsieur	MARCHAND	Frédéric	excusé
Conservatoire du littoral de Basse Normandie	Monsieur	MARY	Mickaël	
Agence Française de la Biodiversité SD 35 ; Service départ	Monsieur	MAUDET	Samuel	excusé
Vitré Communauté	Monsieur	MEHAIGNERIE	Pierre	
Département de la Manche - service patrimoine et gestion	Monsieur	MICARD	Blaise	
Mont-Saint-Michel Normandie	Monsieur	NICOLAS	David	
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	PEPIN	André	
SMAEP Baie Bocage	Monsieur	PROVOST	Joël	Excuse
Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne	Monsieur	RAPINEL	Denis	excusé
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	Madame	RONFORT	Céline	excusé
Coglais Communauté	Monsieur	ROUAULT	Henri Pierre	excusé
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	ROUPIE	Alain	
Syndicat Intercommunal Loisançe Minette	Monsieur	SOURDIN	Nicolas	excusé
SCOT du Pays de Fougères	Monsieur le président			
SCOT du Pays de Saint Malo	Monsieur le président			
SCOT du Pays de Rennes	Monsieur le président			
SCOT du Pays de la Baie du Mont Saint Michel	Monsieur le président			
SCOT du Pays de Vitré	Monsieur le président			
Conseil Régional de Bretagne	Madame	GAUTIER LE BAIL	Evelyne	
Conseil Régional de Bretagne	Madame	BABOULENE	Elise	
cdc du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel	Michel	NOLOT	Timothée	
SCM	th	Guemard	Alain	excusé

réunion du 30 Mai 2017 Projet de Territoire Eau

Rédaction : LE ROY Sylvie

Principales idées et conclusions de la réunion

Les freins et leviers identifiés pour chacune des 3 thématiques Plantation/Entretien, Protection/préservation et valorisation Economique serviront-en plus des dispositions prévues dans le SAGE Couesnon et les actions déjà mises en œuvre par les communautés de communes ou d'agglomération et le syndicat du Haut Couesnon, compétents en matière de Bocage- de base à l'élaboration de la partie Eau et Bocage du projet de Territoire Eau du Bassin versant du Couesnon (voir partie 5 du présent Compte-rendu).

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du CR sur l'Extranet du SAGE Couesnon. **Ne seront relatés ici que les commentaires principaux issus des discussions.**

M. Boivent rappelle que cette réunion est la seconde d'une série consacrée à l'élaboration du projet de territoire Eau demandé par la région Bretagne. Il propose un tour de table et demande la liste des excusés. Il passe la parole à Mme Le Roy pour le rappel du déroulement de la réunion.

Mme Harvey regrette l'absence des agriculteurs à cette réunion et déplore la disparition encore trop forte du bocage sur certaines parties du bassin versant. Peut-être, indique-t-elle, faudrait-il renforcer la sensibilisation autour de l'intérêt du bocage pour préserver le capital sol face à des épisodes météorologiques orageux, comme il s'en est produit en 2016.

1. Contexte et attendus de la région Bretagne en matière de Projet de Territoire Eau

Mme Baboulène rappelle l'historique de la démarche régionale d'élaboration du Plan Breton sur l'Eau, les résultats de l'évaluation des contrats de bassin versant, notamment sur la partie Bocage et présente les attendus de la réunion Bretagne sur le contenu du Projet de Territoire Eau élaboré à l'échelle des bassins versants locaux.

M. Gautier réagit aux résultats de l'évaluation selon lesquels, les haies n'ont pas été suffisamment implantées dans une logique de protection contre l'érosion. Sur le haut-Couesnon, affirme-t-il, le programme Breizh Bocage a toujours privilégié sur les secteurs à enjeu Eau.

M. Boivent indique qu'en même temps, les enjeux pris en compte ont historiquement évolué : il y a d'abord eu les CEPE, puis le programme du département et enfin Breizh Bocage, avec un renforcement de la prise en compte des enjeux Eau mais pas seulement.

Mme Baboulène ajoute que certains bassins versants, comme le Léguer et le Jaudy-Guindy Bizien ont cherché à concentrer les moyens (Bocage, lutte contre les pollutions...) sur les masses d'eau à enjeu.

M. Boivent précise que le syndicat du haut-Couesnon qui porte à la fois le programme Breizh Bocage et le contrat milieux aquatiques agit de cette manière sur les têtes de bassin versant à enjeux.

Concernant les indicateurs, Mme Harvey regrette que l'on s'en tienne un peu trop aux constats de ce qui est fait et qu'on ne met pas assez l'accent sur le travail de sensibilisation. Elle considère encore une fois qu'il faut mieux communiquer sur les pertes de terre par érosion.

M. Lahaye précise qu'à chaque épisode orageux, certains agriculteurs finissent par appeler et se laisser convaincre de planter.

M. Rault ajoute que dans le cadre du PLUi la collectivité a pour ambition notamment de protéger les talus en rupture de pente.

Mme Harvey indique que beaucoup d'arasement ont eu lieu sur Poilley et le Ferré. Pourtant, on sait que les haies ont un effet bénéfique sur les cultures et elle prend l'exemple du colza qui a cette année a fleuri bien mieux près des haies dans les régions du centre et de l'Est de la France.

M. Boivent considère que les changements liés à la PAC et les obligations de maintenir les éléments bocagers ont conduits des agriculteurs à anticiper en arasant le bocage.

2. Rôles joués par le Bocage

Mme Le Roy présente ensuite une partie des nombreux rôles joués par le bocage concernant la protection qualitative de la ressource en eau, la contribution à l'abondance de celle-ci, le stockage du carbone ou encore les interactions positives avec la production agricole.

M. Gautier et M. Bichon réagissent sur l'idée que les rendements des cultures seraient plus importants en bordure de haies et considèrent que c'est l'inverse.

M. Boivent indique cela n'est pas vrai pour le maïs.

Mme Le Roy confirme qu'il y a là une exception.

M. Lahaye ajoute que cela reste vrai si on maintient une bande de 6 à 8 m non cultivée le long de la haie.

Tous conviennent que le bocage et la forêt jouent un rôle positif sur le microclimat.

Une discussion a lieu sur la capacité de la haie à maintenir plus d'humidité en proximité immédiate, comme le rapportent les observations scientifiques.

Selon M. Bichon, le sol est plus sec en bordure de haie car les arbres absorbent toute l'eau et font donc concurrence aux cultures.

Mme Harvey dit que le sol sec est peut-être également dû au piétinement du bétail qui vient rechercher de l'ombre aux pieds des arbres.

Selon M. Lahaye, en période estivale, l'herbe reste plus verte près des haies.

Concernant les exemples évoqués sur l'agro-foresterie, M. Boivent indique cela était déjà largement évoqué dans les livres de Soltner et qu'on redécouvre des choses déjà connues.

Mme Harvey confirme que dans la Beauce, désormais, les agriculteurs réimplantent des haies dans leur parcellaire.

Mme Guilly ajoute que l'enjeu est aussi de retrouver de la biodiversité.

3. Bocage SDAGE et SAGE et actions menées sur le Bassin versant du Couesnon

Mme Le Roy présente ensuite les dispositions du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Couesnon au sein desquels le Bocage est mis en avant, puis les actions menées sur le Bassin versant en matière de plantation, protection et préservation du Bocage.

M. Bichon regrette les paiements n'aient pas eu lieu pour les MAEC.

Mme Le Roy précise que des avances de trésorerie ont eu lieu et que selon la région Bretagne, le solde de 2015 devrait être versé avant l'été 2017.

Les élus contestent ensuite les chiffres d'estimation du bilan net négatif entre plantation et arasement sur le Couesnon.

Mme Le Roy explique qu'il s'agit d'une estimation théorique à partir des chiffres réels de plantation d'un côté et le chiffre d'estimation régionale de perte annuelle datant de 2008 (base enquête) appliqué au BV du Couesnon.

M. Lahaye indique que depuis 2008, les tendances se sont un peu améliorées.

M. Nolot donne ses estimations pour la communauté de communes de Pleine-Fougères sur laquelle les arasements annuels de 9 Km ne sont pas compensés par les plantations annuelles de 6 à 7km.

Concernant la protection dans les documents d'urbanisme, Mme Harvey demande quelles sont les perspectives de rythme de protection.

M. Duponcheel répond que cela se fait au gré des révisions et élaborations de documents d'urbanisme. Il indique toutefois qu'un PLU ou un PLUi se fait sur plusieurs années. Par conséquent, la protection n'est pas immédiate.

Mme Le Roy ajoute toutefois qu'avec la réalisation prévue de plusieurs PLUi, la part du territoire couvert devrait augmenter plus rapidement.

M. Bichon indique que la loi Biodiversité avec la mise en place de la trame Verte et trame bleue oblige à protéger les haies.

Mme Le Roy rappelle qu'en la matière, la portée juridique du SAGE est plus importante que celle du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) qui prévoit la définition de la Trame Verte et Trame Bleue : compatibilité des documents d'urbanisme pour le premier contre prise en compte pour le deuxième.

4. Présentation des actions menées par 3 collectivités ou assimilées en matière de valorisation

a. Pays de Fougères :

M. Marchand présente les actions menées par le Pays en matière de valorisation économique du bois. :

- le lancement prochain d'une étude confiée à Abibois sur la mise en place d'une filière locale de valorisation économique du Bois ; sur ce point, il souligne qu'il y a bien une hiérarchie entre bois d'œuvre qui doit être valorisé en premier et bois énergie qui vient ensuite.
- La signature d'un partenariat avec l'ADEME pour le développement d'installations de chaufferie à bois
- L'accompagnement avec le SCoT, de l'agglo de Fougères et de la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne pour la réalisation du Plan Climat Air Energie, au sein duquel, le Bois en tant qu'élément permettant de stocker du CO2 et solution énergétique locale, aura une place importante. Il sera nécessaire de prévoir le bois comme élément protecteur contre les aléas climatiques.

Mme Le Roy souligne l'intérêt d'étudier les possibilités offertes par la mise en place d'une filière Bois locale pour inciter les agriculteurs et particuliers à planter et entretenir le Bocage tout en s'assurant qu'il y ait des garde-fous pour éviter un déstockage et donc une érosion du capital Bocage.

M. Cordouen souligne que des acteurs extérieurs au territoire viennent exploiter gratuitement du bocage notamment en milieu humide.

M. Boivent considère qu'il faut développer la demande et structurer la filière.

M. Bichon constate que du fait du code des marchés publics, les collectivités n'achètent pas toujours le bois au niveau local.

M. Marchand répond qu'il faut continuer, comme le Pays de Fougères le fait avec Couesnon Marches de Bretagne, à travailler sur les termes du cahier des clauses techniques (CCTP), pour donner la priorité au bois local. D'ailleurs, les collectivités y voient une différence de qualité : le bois local, issu du collectif Bois Bocage, mieux séché, présente moins de problème de bourrage et un meilleur rendement énergétique.

M. Gautier considère qu'il faut broyer quand le bois est sec.

M. Cordouen répond qu'il y a aussi des contraintes techniques : un bois trop sec risque d'user trop vite les couteaux. Par conséquent, le bois est fini de sécher après broyage.

b. Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie

M. Cordouen présente ensuite la démarche de plantation et la réflexion autour de la valorisation économique du bois sur la communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Mme Harvey demande s'il y a possibilité de sortir du bois d'oeuvre de la haie.

M. Cordouen répond qu'il n'en sait rien mais qu'ils font un pari sur l'avenir. Peut-être que la filière va évoluer. De plus, si beaucoup d'arbres sont correctement gérés, il sera plus facile de faire venir un entrepreneur. Toutefois, le collectif haieco Bois est issu du centre-Nord Manche. La culture du bois est moins développée dans le Sud Manche. Il y a un travail de sensibilisation à faire sur ce secteur. Enfin, le prix du pétrole qui reste élevé depuis la fin des années 1990 est propice à s'intéresser à de nouvelles sources d'énergie comme le Bois.

c. Couesnon Marches de Bretagne

M. Lahaye présente le projet de Couesnon Marches de Bretagne de réalisation de plan de gestion auprès de plusieurs agriculteurs volontaires (7 dans le Coglais, 3 dans l'Antrainais).

Cela s'inscrit dans une évolution de l'approche liée au bocage au sein de la collectivité. Ils se sont d'abord intéressés à la reconstruction du Bocage, puis à la protection et enfin à la valorisation.

Le plan de gestion permet de valoriser le bocage et de mieux connaître la qualité des différents éléments du bocage. L'objectif est de monter en puissance par la suite dans la réalisation du nombre de plans de gestion.

Il souligne le fait que les MAEC linéaire Bocage sur l'entretien du Bocage ont aussi été une opportunité pour rentrer sur les exploitations et parler d'autres aspects comme la plantation ou la valorisation.

5. Réflexion en groupes sur les freins et leviers chacune des thématiques Plantation/Entretien, Préservation/protection et Valorisation économique

Les participants à la réunion sont ensuite invités à se réunir en 3 groupes de travail pour travailler sur chacune des 3 thématiques Plantation/entretien, Protection et valorisation économique.

Les questions posées et les résultats mis en commun et discutés en plénière sont présentés ci-après :

Groupe 1 - Plantation/Entretien : Animation Denis LAHAYE

« Quels sont les freins et leviers à la plantation et l'entretien durable du bois sur le BV du Couesnon ? »

	Leviers	Freins
Entretien	<p>1- Une bonne qualité d'entretien nécessite une animation, un accompagnement par des experts du Bocage</p> <p>2- L'Entretien est jugé comme l'axe à développer par les collectivités auprès des exploitants agricoles en priorité demain ; du fait de l'incertitude sur les financements liés à Breizh Bocage, et du fait qu'avec la PAC, le linéaire bocager devrait rester constant. L'accent devra être mis sur l'entretien de l'ensemble du Bocage.</p> <p>3- Deux périodes d'entretien sont toutefois jugées importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 3-4 premières années jugées cruciales pour une bonne implantation de la haie • vers la 10 à 12^e année, où une intervention est jugée décisive pour un bon développement des arbres dans la durée 	<p>1- L'entretien est le frein majeur à la bonne perception du Bocage par les exploitants ; il est jugé chronophage et coûteux à mettre en œuvre.</p> <p>Quid de l'après Breizh Bocage ? Quels financements disponibles ?</p>
Plantation	<p>1- Une Animation convaincante</p> <p>2- Une bonne valorisation économique et environnementale sont jugés nécessaires pour inciter à la plantation avec le dvp d'un label VL/Bocage</p> <p>3- Impliquer les agriculteurs dans les projets dès le début ; faire en sorte qu'ils soient aussi porteurs de projet et pas seulement les collectivités</p> <p>4- la sensibilisation par l'exemple : une gestion exemplaire des bords de route ou encore une utilisation des copeaux bois dans les espaces communaux sont des signaux positifs pour encourager à la plantation/bonne gestion du Bocage</p>	<p>1- Le matériel utilisé sur les parcelles est un frein car le Bocage est considéré comme gênant sont avancement</p> <p>2- l'agrandissement des parcelles menace le maintien du Bocage</p> <p>3- La réglementation PAC avec la BCAE7 a freiné la plantation</p>

Groupe 2 : Préservation/protection du Bocage - Animation François-Xavier DUPONCHEEL

« Quelle procédure idéale pour faire vivre la protection des éléments bocagers dans les documents d'urbanisme ? »

Leviers/démarche à instaurer	Freins
<ul style="list-style-type: none">• Analyser les demandes d'arasement avant le passage en mairie; instaurer le réflexe d'un rdv entre le pétitionnaire et l'animateur Bocager afin de préparer au mieux la demande et le cas échéant la définition de la mesure compensatoire à la demande d'arasement• communiquer sur deux périodes de passage en commission communale (printemps et septembre) par voie de presse ; en faire un usage et pas un règlement ; Bémol : M. Cordouen considère que les demandes annuelles par commune, pas si nombreuses doivent être prises au fur et à mesure et sont autant d'occasion de réunir et donc de faire vivre la commission communale et de s'intéresser au Bocage.• S'assurer par la demande d'une attestation signée remise par le pétitionnaire que le propriétaire est d'accord avec la demande d'arasement	<ul style="list-style-type: none">• Coût lié à la non validité de la demande d'arasement (sur Fougères Agglo, l'instruction est traitée par la cellule technique du ScoT) et fait l'objet d'une facturation systématique à la commune d'où vient la pétition

Groupe 3 : valorisation économique - Animation Frédéric MARCHAND

« Filière de valorisation de bois local ; les leviers à impulser pour leur mise en place et les conditions à remplir pour éviter la surexploitation ? »

Les leviers à développer :

- Etude à mener ou retour de scientifiques sur les bénéfices agro-éco-systémiques du bocage
- développer le nombre d'installations collectives de chauffage à bois et le recours par les collectivités au marché local
- Inventorier le gisement disponible pour le bois d'oeuvre
- Sensibiliser les exploitants agricoles sur les possibilités de valorisation du bois
- Recenser les entreprises qualifiées
- Montrer qu'il y a un gisement et démontrer l'intérêt du Bois énergie par rapport aux autres énergies.
- Compte tenu du retour sur investissement tardif, envisager l'intervention d'un tiers comme fond d'investissement, une sorte de viager des haies.
- Créer un pôle de compétence « Bois » rassemblant toutes les compétences en matières de Bocage et forêt depuis la plantation jusqu'à la valorisation en passant par l'étape cruciale de l'entretien.
- Rechercher du financement à travers un marché du Carbone ou une mise en avant du service rendu (paiement pour service rendu)
- Se poser la question des essences nouvelles à planter pour tenir compte de la demande : en bois d'oeuvre, c'est surtout l'épicéa et le douglas qui sont recherchés ; or elles ne sont pas du tout plantées dans le cadre de Breizh Bocage. Peut-être que sans tomber dans le tout résineux préjudiciable au capital sol, une plus grande diversité est à rechercher...

